

TARIF DE PUBLICITÉ 2010*Prix en euros, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2010*Ce Tarif peut être consulté en ligne sur : <http://www.echodesbois.be>

Nombre d'insertions: <i>Prix par contrat (en italique le prix par insertion)</i>	1	6	12	24	48
1/1 page (250 x 165 mm)	465,00	2100,00 <i>350,00</i>	3300,00 <i>275,00</i>	5640,00 <i>235,00</i>	10800,00 <i>225,00</i>
1/2 page (122 x 165 mm)	250,00	1140,00 <i>190,00</i>	1800,00 <i>150,00</i>	3120,00 <i>130,00</i>	6000,00 <i>125,00</i>
1/3 page (80 x 165 mm)	180,00	840,00 <i>140,00</i>	1320,00 <i>110,00</i>	2400,00 <i>100,00</i>	4320,00 <i>90,00</i>
1/4 page (55 x 165 mm)	140,00	660,00 <i>110,00</i>	1020,00 <i>85,00</i>	1800,00 <i>75,00</i>	3120,00 <i>65,00</i>
1/6 page (34 x 165 mm)	103,00	480,00 <i>80,00</i>	744,00 <i>62,00</i>	1344,00 <i>56,00</i>	2400,00 <i>50,00</i>
1/8 page (25 x 165 mm)	84,00	384,00 <i>64,00</i>	600,00 <i>50,00</i>	1032,00 <i>43,00</i>	1920,00 <i>40,00</i>
1/3 page (250 x 51,5 mm)	200,00	960,00 <i>160,00</i>	1440,00 <i>120,00</i>	2520,00 <i>105,00</i>	4800,00 <i>100,00</i>
1/8 page (100 x 51,5 mm)	95,00	480,00 <i>80,00</i>	708,00 <i>59,00</i>	1320,00 <i>55,00</i>	2352,00 <i>49,00</i>
1/10 page (78 x 51,5 mm)	75,00	360,00 <i>60,00</i>	576,00 <i>48,00</i>	1032,00 <i>43,00</i>	1824,00 <i>38,00</i>
1/16 page (50 x 51,5 mm)	48,00	264,00 <i>44,00</i>	396,00 <i>33,00</i>	744,00 <i>31,00</i>	1392,00 <i>29,00</i>
1/20 page (40 x 51,5 mm)	40,00	210,00 <i>35,00</i>	324,00 <i>27,00</i>	600,00 <i>25,00</i>	1104,00 <i>23,00</i>

Par insertion

QUADRICHROMIE : - 1/1 Page : 845,00 - 1/2 Page : 635,00 - 1/3 Page : 565,00 - 1/4 Page : 520,00

Couverture 1 (Quadrichromie, en fonction des dates disponibles) 915,00

Autres emplacements fixes + 10 %

1 couleur supplémentaire 125,00

Annonce "bords perdus" + 15 %

Annonces encadrées – Annonces notariales et assimilées - le mm/colonne (51,5 mm.) : 0,95

Petites Annonces classées (par colonne de 51,5 mm., min. 5 lignes) – la ligne : 3,10

FORMAT : "Bords perdus" : DIN A4 : 297 x 210 mm. **Format utile** : 250 x 165 mm. **Colonnes** : 3 (Largeur : 51,5 mm).

MATÉRIEL : Sur support informatique (Mac, de préférence, ou compatible) : CD-Rom, zip, etc. (accompagné d'une épreuve papier) ou transmis par Internet (E-mail : echobois@skynet.be – Page : www.echodesbois.be).

L'écho des **BOIS**

COMMERCE &
INDUSTRIE DU BOIS &
TOUTES BRANCHES CONNEXES

B.P. 130 - 1081 BRUXELLES (Belgique).

Tél. : (32) (0)2-513 50 47. Fax : (32) (0)2-511.86.41. E-mail : echobois@skynet.be. Site : <http://www.echodesbois.be>

TVA: BE 404 767 439 - R.C.B. 352 138 - CCP: 000-0022244-31 - Banque: 210-0872355-86

L'ECHO DES BOIS:

Périodicité: Hebdomadaire (depuis 1909).

Lecteurs: Commerce et Industrie du Bois – toutes branches apparentées.

- **Commerce du Bois:** Négociants, importateurs et exportateurs de bois (grumes, sciages, contreplaqués, panneaux à base de bois, panneaux décoratifs, matériaux isolants, etc.) ; agents, courtiers, acheteurs, représentants...
- **Industrie du Bois:** Première et seconde Transformation : sciage, tranchage, déroulage, fabrication de panneaux et contreplaqués, séchage, rabotage, protection chimique du bois, éléments de construction, menuiserie et charpente, industrie du meuble et du siège, objets en bois, caisserie/paletterie, etc.
- **Production et exploitation forestière:** Exploitants forestiers et marchands de bois sur pied et abattus (sciage, imprégnation, trituration, papeterie...), propriétaires forestiers et gestionnaires de la Forêt publique et privée.
- **Matériel et équipement:** Constructeurs et importateurs de machines et outils destinés à l'exploitation forestière, scierie, industrie transformatrice du bois, séchage, mise en oeuvre des bois et dérivés.
- **Divers :** Organisations professionnelles nationales et internationales, recherche, formation, organismes de promotion, universités, bibliothèques, écoles techniques et professionnelles, ambassades, chambres de commerce, institutions européennes, organisateurs de foires et salons professionnels, etc.

Diffusion: par abonnement.

Diffusion internationale: Plus de 30 % des abonnés sont établis dans plus de 30 pays différents, en Europe, Asie et Proche Orient, Afrique et Amérique.

Tirage: 3.500 exemplaires hebdomadaires (x 48 numéros par an).

Contenu rédactionnel, informations, rubriques, services...

- Revue des marchés: offre et demande de bois et produits apparentés. Les facteurs de leur évolution.
- De la forêt à l'utilisateur du bois: techniques et produits nouveaux, transformation, commercialisation.
- Normes et réglementations, belges et européennes.
- Abondante documentation statistique. Cours et indices.
- Foires et salons spécialisés. Congrès, colloques, journées d'étude : annonce et compte rendu.
- Ventes de bois sur pied. Leurs résultats.
- Activités des associations professionnelles.
- Importations et exportations de bois, panneaux et contreplaqué: essences, volumes, origines, destinataires.
- Annonces classées et propositions d'affaires: bois, matériel, emploi, divers.

Publicité – conditions générales :

1. Ce tarif annule et remplace tous les précédents.
2. Tout ordre de publicité implique l'acceptation des présentes conditions générales. Sauf convention écrite, celles-ci priment les spécifications des annonceurs ou des agences de publicité.
3. Les prix du tarif s'entendent en euros, payables en Belgique, pour insertions à l'intérieur du journal, suivant le hasard ou les nécessités de la mise en pages. Sauf convention écrite, les dates de parution et emplacements ne sont pas garantis et pourront être modifiés sans préavis ni indemnité.
4. La totalité du contrat est payable au grand comptant, sans escompte et dès la première insertion. A défaut de paiement dans les 30 jours de la facturation, le montant dû sera majoré d'un intérêt supérieur de 2 % au taux d'escompte officiel de la Banque Nationale.
5. La durée des contrats ne peut en aucun cas excéder un an.
6. L'éditeur se réserve le droit de refuser, de suspendre ou d'annuler tout ordre d'insertion, même après acceptation, sans devoir en fournir les raisons.
7. Dédouanement : pour les films et documents expédiés de l'étranger, frais de douane éventuels à charge du client. Les formalités de dédouanement peuvent donner lieu à des retards supplémentaires. L'éditeur ne peut en être tenu pour responsable.
8. Différends : les Tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents pour juger tout différend éventuel entre parties.